

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-05-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois de mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2018-05-113

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 9 et du 23 avril 2018
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires
7. Adoption du second projet de règlement permettant l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière AF/B-118
8. Assemblée de consultation, règlement 212 – afin de créer une nouvelle zone M-105
9. Adoption du second projet de règlement 212 – afin de créer une nouvelle zone M-105
10. Assemblée de consultation, règlement 213 – modifiant le plan d'urbanisme en créant la zone M-105
11. Adoption règlement 213 – modifiant le plan d'urbanisme en créant la zone M-105

12. Avis de motion, règlement autorisant le traitement UV pour les résidences isolées
13. Adoption premier projet de règlement autorisant le traitement UV pour les résidences isolées
14. Avis de motion, règlement ajoutant un usage spécifique zone M-103
15. Adoption du premier projet de règlement ajoutant un usage spécifique zone M-103
16. Avis de motion, règlement créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103
17. Adoption du premier projet de règlement créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103
18. Dérogation mineure, 100 rue Bishop
19. ~~Acceptation~~ Rejet soumission, réhabilitation structurale des conduites d'eau potable
20. Acceptation soumission, Québec-Gatineau – voie de contournement (retiré)
21. Acceptation soumission, bacs de tri
22. Engagement d'une trésorière
23. Engagement directeur incendie par intérim
24. Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligation
25. Émission de billets
26. Appropriation d'un solde disponible, règlement 131
27. Transfert budgétaire
28. Acceptation des surplus suite au dépôt du rapport financier
29. Achat de sulfate ferrique
30. Achat de glissoire
31. Autorisation de paiement aux Développements Portneuviens
32. Paiement assurances, Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf
33. Versement à la CADEP
34. Mandat CAPSA, réalisation d'un inventaire faunique
35. Mandat Groupe GeniArp, relevé supplémentaire pour le projet réservoir
36. Demande budget supplémentaire, WSP Canada – chemin contournement
37. Appui CPTAQ, dossier monsieur Yvan Gignac
38. Annulation de la résolution 2018-04-106

39. Régie intermunicipale pour le service de protection incendie
40. Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers
41. Signature entente Club La Flèche de l'Archer
42. Signature entente avec le CIUSSS
43. Signature entente, La Route Bleue
44. Renouvellement entente, Résidence Portneuvienne
45. Exécution d'un jugement obtenu
46. Période de questions
47. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h36 Fin : 19h58

Rés.2018-05-114

Adoption des procès-verbaux du 9 et du 23 avril 2018

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 9 et du 23 avril 2018 soient acceptés tels que présentés.

Rés.2018-05-115

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 661 114.20 \$.

Liste des comptes à payer	271 187.05 \$
Liste des chèques émis	156 248.09 \$
Liste chèques manuels	98 605.88 \$
Liste des paiements en ligne	68 079.36 \$
Dépôt salaires	66 993.82 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires modifiées de mesdames Chantale Hamelin et Joëlle Genois sont déposées au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 14 mai 2018.

Rés.2018-05-116

Adoption du second projet de règlement permettant l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière Af/b-118

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à majorité;

QUE le second projet de règlement 211 « Afin de permettre l'entreposage de matériaux de remblai et de résidus d'asphalte dans la zone agroforestière Af/b-118 » soit adopté.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable. Madame la conseillère Chantale Hamelin enregistre sa dissidence.

Assemblée de consultation, règlement 212 – afin de créer une nouvelle zone M-105

Monsieur le maire explique le projet de règlement 212 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone mixte M-105 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-103 ». Considérant qu'un tel règlement vise à créer une nouvelle zone mixte M-105 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation situé dans le secteur des rues Bishop et Saint-Charles. Cette modification au plan de zonage vise à permettre la réalisation d'un projet à vocation commerciale, comprenant notamment un établissement d'hébergement et de restauration, sur la propriété située au 100, rue Bishop.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2018-05-117

Adoption du second projet de règlement 212 – afin de créer une nouvelle zone M-105

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement 212 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone M-205 » soit adopté.

Assemblée de consultation, règlement 213 – modifiant le plan d’urbanisme en créant la zone M-105

Monsieur le maire explique le projet de règlement 213 « Modifiant le plan d’urbanisme numéro 115 afin de créer une aire d’affectation mixte à même une partie de l’affectation résidentielle de faible densité dans le périmètre d’urbanisation situé dans le secteur des rues Saint-Charles et Bishop ». Considérant qu’un tel règlement a pour objet d’attribuer une affectation mixte à un emplacement localisé au sud de la rivière Portneuf et au bout de la rue Bishop étant actuellement affectée à des fins résidentielles. Il vise plus particulièrement à préconiser les activités résidentielles et commerciales sur cet espace qui est propice à l’exercice de ces usages en raison de la superficie du bâtiment existant et de la localisation du terrain en bordure de la rivière Portneuf.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n’a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2018-05-118 Adoption règlement 213 – modifiant le plan d’urbanisme en créant la zone M-105

Attendu qu’une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l’avoir lu et acceptent qu’il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l’unanimité;

QUE le règlement 213 « Modifiant le plan d’urbanisme numéro 115 afin de créer une aire d’affectation mixte à même une partie de l’affectation résidentielle de faible densité dans le périmètre d’urbanisation situé dans le secteur des rues Saint-Charles et Bishop » soit adopté.

Avis de motion, règlement autorisant le traitement UV pour les résidences isolées

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente, qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance, un règlement fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d’une résidence isolée.

Rés.2018-05-119 Adoption du premier projet de règlement autorisant le traitement UV pour les résidences isolées

Attendu qu’une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l’avoir lu et acceptent qu’il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l’unanimité;

QUE le règlement 214 « Fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d’une résidence isolée » soit adopté.

Avis de motion, règlement ajoutant un usage spécifique zone M-103

Je, Gérard Gilbert, conseiller, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage #116 afin d'ajouter un usage spécifique autorisé à l'intérieur de la zone M-103.

Rés.2018-05-120

Adoption du premier projet de règlement ajoutant un usage spécifique zone M-103

Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 215 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin d'ajouter un usage spécifique autorisé à l'intérieur de la zone M-103 » soit adopté.

Avis de motion, règlement créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103

Je, Joëlle Genois, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone résidentielle Ra-114 à même la zone Ra-103.

Rés.2018-05-121

Adoption du projet de règlement créant la zone Ra-114 à même la zone Ra-103

Attendu qu'une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 216 « Modifiant le règlement de zonage #116 afin de créer la nouvelle zone résidentielle Ra-114 à même la zone Ra-103 » soit adopté.

Rés.2018-05-122

Dérogação mineure, 100 rue Bishop

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 20 avril 2018;

Attendu que la demande consiste à déroger à l'article 10.1.1 afin d'autoriser une bombonne de propane en cour avant. La bombonne a été installée il y a plus de 12 ans et il est difficile pour le demandeur de respecter la réglementation considérant que la cour arrière est en bande riveraine. La propriété se trouve au bout d'une rue sans issue. L'emplacement de la bombonne est entouré d'arbre et n'est pas visible de la rue ni des voisins.

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 5 684 485 sis au 100, rue Bishop, portant le matricule 0076 44 6730.

Rés.2018-05-123

Acceptation Rejet soumission, réhabilitation structurale des conduites d'eau potable

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable sous l'autoroute 40;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses)

	Option #1	Option #2
Sotraco	328 011.26 \$	392 112.70 \$
TGC	489 402.59 \$	517 732.43 \$

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité ;

Que le conseil municipal de la Ville de Portneuf rejette toutes les soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable sous l'autoroute 40 étant donné le trop grand écart entre les estimations et les soumissions reçues ; et que les soumissionnaires ayant déposée une soumission en soient avisés.

Rés.2018-05-124

Acceptation soumission, bacs de tri

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour l'achat de bacs de tri auprès de trois (3) fournisseurs;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit taxes incluses (sans installation);

Industries B.R. Métal inc.	40 304.49 \$
NI Produits inc.	36 372.35 \$

Considérant que les Industries B.R. Métal offre une garantie à vie contre la rouille et la corrosion, garantie de 5 ans contre la décoloration et de 1 an sur les soudures et sur les défauts de fabrication;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 40 304.49 \$ taxes incluses pour l'acquisition de bacs de tri auprès de Industries B.R. Métal inc.

Rés.2018-05-125

Engagement d'une trésorière

Considérant l'ouverture du poste de trésorier (ère) de la Ville de Portneuf ;

Considérant que des entrevues, par le biais d'un comité de sélection, ont eu lieu le 18 avril 2018 ;

Considérant que les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur madame Isabelle Longval;

Considérant que la vérification des références est positive et que la vérification des antécédents judiciaires est négative ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité ;

QUE la Ville de Portneuf accepte la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de madame Longval au poste de trésorière aux conditions déterminées par le conseil et acceptées par la candidate.

QUE madame Longval soit nommée trésorière pour exercer tous les devoirs de la charge de ce poste, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités.

QUE le directeur général soit autorisé, au nom de la Ville de Portneuf, à signer tout document officiel relatif à l'engagement de madame Longval.

QUE l'entrée en fonction de madame Longval aura lieu, au plus tard, le 4 juin prochain.

QU'une période de probation de six (6) mois aura cours à partir de la première journée d'entrée en fonction.

Rés.2018-05-126 Engagement d'un directeur incendie par intérim

Considérant l'absence prolongée du directeur du service des incendies ;

Considérant que des entrevues auprès de trois candidats ont eu lieu le 24 avril 2018 ;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité ;

QUE la Ville de Portneuf accepte l'engagement de monsieur Sébastien Teed à titre de directeur du service des incendies par intérim, à compter du 7 mai 2018 et ce pendant le temps que durera l'absence du directeur du service des incendies.

Rés.2018-05-127 Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligation

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Portneuf souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 749 000 \$ qui sera réalisé le 29 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
338	102 600 \$
131	201 000 \$
198	141 100 \$
198	29 300 \$
199	430 800 \$
199	1 489 200 \$
200	264 000 \$
200	91 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 131, 198, 199 et 200, la Ville de Portneuf souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville de Portneuf a un emprunt qui vient à échéance le 22 mai 2018, un emprunt au montant de 333 200 \$, sur un emprunt original de 685 800 \$, concernant le financement des règlements numéros 131 et 338;

Attendu que, en date du 22 mai 2018, cet emprunt ne sera pas renouvelé;

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 29 mai 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements numéros 131 et 338;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 mai et le 29 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D DU CENTRE DE PORTNEUF
1, RUE DU JARDIN
PONT-ROUGE, QC
G3H 0H6

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Portneuf, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 131, 198, 199 et 200 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 29 mai 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 131 et 338, soit prolongé de **7 jours**.

Rés.2018-05-128

Émission de billets

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 338, 131, 198, 199 et 200, la Ville de Portneuf souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Portneuf a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 mai 2018, au montant de 2 749 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
140 000 \$	2.00000 %	2019
144 000 \$	2,25000 %	2020
148 000 \$	2,35000 %	2021
153 000 \$	2,60000 %	2022
2 164 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,59600

Coût réel : 3,04576 %

2- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

140 000 \$	2,00000 %	2019
144 000 \$	2,25000 %	2020
148 000 \$	2,40000 %	2021
153 000 \$	2,60000 %	2022
2 164 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,52210

Coût réel : 3,06564 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

140 000 \$	2,00000 %	2019
144 000 \$	2,30000 %	2020
148 000 \$	2,50000 %	2021
153 000 \$	2,65000 %	2022
2 164 000 \$	2,75000 %	2023

Prix : 98,44800

Coût réel : 3,09123 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 749 999 \$ de la Ville de Portneuf soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Rés.2018-05-129

Appropriation de solde disponible, règlement 131

Considérant qu'un refinancement de 2 749 000 \$ pour les règlements 338, 131, 198, 199 et 200 sera échu le 22 mai 2018;

Considérant qu'un solde disponible de 29 600 \$ aux états financiers 2017 s'applique au règlement 131;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le solde disponible de 29 600 \$ soit versé sur le capital avant le refinancement dudit règlement 131.

Rés.2018-05-130 Transfert budgétaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QU'une correction soit apportée au budget initial suite à une erreur de transcription :

Taxes foncières générales	inscrire	2 346 715 \$
01-211-11-010	au lieu de	2 326 204 \$
	augmentation	20 511 \$
Autres revenus autres	inscrire	44 183 \$
01-279-00-010	au lieu de	64 694 \$
	diminution	20 511 \$

Rés.2018-05-131 Acceptation des surplus suite au dépôt du rapport financier

Considérant qu'après vérification par la firme Bédard & Guilbault, comptable agréé les surplus libres et affectés ont été établis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

Que conseil municipal accepte les soldes au 31 décembre 2017 comme suit :

Surplus libre	15 204.79 \$
Surplus affecté aux sinistres	13 000.00 \$
Surplus affecté trop taxé	20 476.14 \$
Surplus affecté aux pompes	17 670.01 \$

Rés.2018-05-132 Achat de sulfate ferrique

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de sulfate ferrique pour une dépense maximale de 6 000 \$ taxes incluses.

Rés.2018-05-133 Achat de glissoire

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 14 041.93 \$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une glissoire dans le parc du Développement Portneuviens.

QUE cette dépense soit affectée au fonds des parc et espaces verts.

Rés.2018-05-134 Autorisation de paiement aux Développements Portneuviens

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement de 18 455.74 \$ taxes incluses aux Développements Portneuviens relativement au prolongement de la rue des Boisés; le tout selon la convention d'août 1991.

Rés.2018-05-135 Paiement assurance, Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement au montant de 10 950 \$ taxes incluses pour les assurances maritimes de la Corporation de la Mise en valeur du Quai de Portneuf inc.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement au montant de 325 \$ taxes en sus pour l'ajout d'une protection en dommages directs et en pollution de leur réservoir. Également ajouter à la section « biens divers » un transformateur d'électricité.

Rés.2018-05-136 Versement à la CADEP

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une subvention de 40 000 \$ à la Corporation d'aide du développement économique de Portneuf afin de la soutenir dans sa mission.

Rés.2018-05-137 Mandat CAPSA, réalisation d'un inventaire faunique

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie un mandat à la CAPSA concernant la réalisation d'un inventaire faunique complémentaire visant le dénombrement et la relocalisation des salamandres, tel qu'exigé par le MDDELCC, dans le cadre du projet du chemin de contournement, au montant de 5 640 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au Fonds Carrières et Sablières

Rés.2018-05-138 Mandat GeniArp, relevé supplémentaire pour le projet réservoir

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie un mandat au Groupe GeniArp inc. afin d'effectuer un relevé supplémentaire pour le projet de réservoir, au montant de 3 650 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 198.

Rés.2018-05-139 Demande budget supplémentaire, WSP Canada – chemin de contournement

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 14 454 \$ taxes en sus pour des activités supplémentaires réalisées dans le cadre du projet de la construction du chemin de contournement.

QUE cette dépense soit affectée au Fonds Carrières et Sablières.

Rés.2018-05-140 Appui CPTAQ, dossier monsieur Yvan Gignac

Considérant que monsieur Yvan Gignac est propriétaire de deux lots contigus mais des unités d'évaluation distinctes;

Considérant que monsieur Yvan Gignac désire vendre le lot 2 979 930 qui appartient à la « Ferme Yvan Gignac enr. » à un acheteur éventuel qui l'utiliserait pour la production de céréales à 100%;

Considérant que cette demande est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la vente du lot 2 979 930 appartenant à la Ferme Yvan Gignac enr.

Rés.2018-05-141 Annulation de la résolution 2018-04-106

Considérant que cette même dépense a déjà été autorisée lors de la séance du 12 mars 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la résolution 2018-04-106 « Autorisation de paiement #3, réfection rue St-Charles et chemin Neuf » soit abrogée.

Rés.2018-05-142 Participation à l'étude de faisabilité technique et financière en vue de la création d'une régie intermunicipale pour le service de protection incendie et octroi d'un mandat de coordination à la MRC de Portneuf

Considérant que les citoyens des villes et municipalités locales doivent recevoir un service de qualité en matière de protection contre l'incendie;

Considérant que le regroupement des ressources de plusieurs villes et municipalités de la région de Portneuf permettra l'amélioration des services en matière d'incendie;

Considérant que la Loi sur les cités et villes ainsi que le Code municipal prévoient la possibilité de créer un regroupement de villes et municipalités pour offrir en commun un service aux citoyens sur la base de la création d'une Régie intermunicipale qui détient les pouvoirs de régir la structure et d'en administrer les opérations;

Considérant qu'un regroupement de municipalités locales de la MRC de Portneuf ont déjà entamé un processus d'étude de faisabilité technique et financière pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie pour le secteur centre-est de la MRC de Portneuf et qu'il est nécessaire d'en mettre à jour les données, en raison de l'évolution des municipalités participantes;

Considérant que la MRC a entamé les démarches afin de déposer, au nom des 5 municipalités participantes, le projet au Fonds de développement du territoire pour fin de financement;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) lancera à nouveau, au printemps 2018, un appel de projets pour l'octroi d'aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf convienne de participer à une étude de faisabilité technique et financière en vue de créer une Régie intermunicipale de service de sécurité en matière de protection contre l'incendie dont en feront partie les municipalités de Cap-Santé, Donnacona, Portneuf, Saint-Basile et Sainte-Christine-d'Auvergne.

QUE la Ville prendra position officielle, uniquement à la suite des résultats obtenus, grâce à une étude qui sera réalisée par des spécialistes externes.

QUE la Ville confie à la MRC de Portneuf le mandat de coordonner la mise à jour de l'étude de faisabilité technique et financière en vue de créer une Régie intermunicipale de service de sécurité en matière de protection incendie.

QUE la Ville autorise la MRC à octroyer un contrat au consultant retenu en son nom et au nom des autres municipalités participantes.

QUE la Ville autorise la MRC à déposer en son nom et au nom des autres municipalités participantes un projet commun au fonds de développement du territoire.

QUE la Ville autorise la MRC à déposer en son nom et au nom des autres municipalités participantes un projet commun dans le cadre de l'appel de projets du MAMOT.

QUE la Ville confirme qu'elle est d'accord à partager la facture du contrat en parts égales avec les autres municipalités participantes, dans le cas où ni le Fonds de développement du territoire ni le programme de subvention du MAMOT ne pourraient s'appliquer.

Rés.2018-05-143 Contrat pour l'entretien des aménagements paysagers

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le contrat d'horticultrice pour l'entretien des aménagements paysager 2018 avec madame Marie Labrecque.

Rés.2018-05-144 Signature entente Club La Flèche de l'Archer

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal renouvelle l'entente intervenue entre la Ville de Portneuf et le club « La Flèche de l'Archer du comté de Portneuf » en octobre 2006 et novembre 2011.

QUE le maire soit autorisé à signer une entente en ces termes avec le club « La Flèche de l'Archer du comté de Portneuf » pour une période de 5 ans, renouvelable.

Rés.2018-05-145 Signature entente avec le CIUSSS

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et monsieur le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf une entente dans le cadre de l'utilisation d'un local de la ville de Portneuf par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.

Rés.2018-05-146 Signature entente, La Route Bleue

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf une entente avec la Fédération québécoise du canot et du kayak – Route bleue Québec/Chaudière-Appalaches.

Rés.2018-05-147 Renouvellement entente, Résidence Portneuvienne

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf renouvelle l'entente numéro 6907 dans le cadre du programme AccèLogis – Volet 2 pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

Rés.2018-05-148 Exécution d'un jugement obtenu

Considérant que la Ville a obtenu un jugement final de la Cour municipale de Donnacona le 21 février 2018 condamnant le propriétaire de l'immeuble situé sur la rue Saint-Charles et portant le matricule F 9975 34 7685 à payer la somme de 8 968,72 \$, en plus des intérêts;

Considérant que le défendeur n'a pas acquitté la totalité des sommes visées par ce jugement;

Considérant qu'il y a lieu d'ordonner l'exécution de ce jugement par la saisie et la vente sous contrôle de justice de l'immeuble à l'égard duquel les taxes municipales sont dues à la Ville conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la vente sous contrôle de justice de l'immeuble à l'égard duquel des taxes municipales sont dues en exécution du jugement mentionné au préambule de la présente résolution.

QU'à cette fin, les huissiers du cabinet Paré, Ouellet, Bigaouette soient mandatés pour procéder à l'exécution du jugement par la vente sous contrôle de justice conformément à la loi.

QUE l'huissier du cabinet Paré, Ouellet, Bigaouette qui sera en charge de procéder à cette vente sous contrôle de justice, soit autorisé, aux termes de la présente résolution, à accepter toute offre d'achat d'un prix équivalent ou supérieur au montant minimum fixé en conformité avec la loi pour la mise à prix de l'immeuble.

QUE les procureurs de la Ville, de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, soient mandatés afin de fournir, si requis, toute l'assistance juridique nécessaire à l'huissier qui procédera à la vente sous contrôle de justice afin de permettre à la Ville de récupérer les sommes dues.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h37 Fin : 20h40

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 h 42.

Maire

Greffière